



LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Madame, Monsieur,

Comme j'ai eu l'occasion de le dire aux organisations représentatives que j'ai reçues le 4 septembre dernier, l'Etat a souhaité procéder à un exercice de clarification du dispositif associant les acteurs locaux du développement économique.

Ce paysage local du développement économique a en effet été marqué au cours des dernières années par de profondes évolutions. Avec les programmes successifs des investissements d'avenir, le soutien de l'Etat s'est inscrit de manière croissante dans le cadre d'appels à projets thématiques alors que les actions individuelles, puis collectives, en direction des entreprises disparaissaient. En parallèle, de nouveaux opérateurs sont montés en puissance, tels la Banque publique d'investissement ou Business France, sur des créneaux clairement identifiés. Enfin, la loi NOTRe est venue consacrer le rôle de chef de file, parmi les collectivités territoriales, des régions en matière de développement économique.

En 2016, les services territoriaux de l'Etat en matière économique ont été réorganisés sur le plan territorial pour s'adapter aux nouvelles grandes régions, mais sans qu'il ait été décidé de revoir leur missions.

Aujourd'hui, face à la multiplication des acteurs (publics et privés), notamment généralistes, l'Etat a choisi de faire évoluer le positionnement de certains d'entre eux vers une offre de service mieux identifiée, différenciée et complémentaire de celle des autres acteurs. Cela concerne tout particulièrement les services contribuant au développement des entreprises au sein des pôles 3^E des DIRECCTE et le réseau des Chambres de commerce et d'industrie. Le travail que les DIRECCTE ont accompli depuis leur création, notamment en matière de développement économique, est reconnu, et je tiens à le saluer. La réorganisation des services que le Gouvernement a initiée n'est aucunement une remise en cause de cette action, elle résulte de la volonté de transformer les modalités d'intervention de l'Etat dans les territoires

Les missions de développement économique des pôles 3^E des DIRECCTE seront ainsi concentrées, dans le futur service économique régional, autour de trois missions :

- l'accompagnement des entreprises en difficultés, notamment les PME et ETI industrielles avec la poursuite de l'activité des commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises ;
- le suivi des filières stratégiques sur un territoire régional, et des entreprises qui y participent ;

- l'innovation, avec notamment la participation aux instances de gouvernance des écosystèmes d'innovation ou la mise en œuvre de la politique nationale de transformation numérique des PME.

Des missions régaliennes seront par ailleurs conservées, bien que le cas échéant redimensionnées, autour des fonctions de référent unique aux investissements ou de médiation des entreprises. Les fonctions liées à l'information stratégique et à la sécurité économique ne sont quant à elles pas impactées.

Ces missions seront exercées au sein de services, dénommés de manière provisoire « services économiques régionaux », qui ont vocation à être mis en place sur le territoire métropolitain hors Corse dès le début de l'année 2019 et qui compteront 120 agents. Il s'agira également de repenser l'action de l'Etat en région, à travers une relation renouvelée avec les partenaires publics et privés. La réalité économique de notre tissu industriel est en effet ancrée dans les territoires et il est impensable que l'Etat puisse se passer d'une présence forte et de niveau stratégique en région.

J'ai pleinement conscience du caractère exceptionnel de cette réforme, de son impact au sein du réseau des DIRECCTE ainsi que du positionnement délicat de chacune et chacun d'entre vous dans cette situation incertaine. C'est pourquoi je tenais à vous faire part, avec le plus de précisions possibles, de la manière dont cette réforme va être mise en œuvre.

J'ai demandé à ce que l'ensemble des services compétents du ministère de l'économie et des finances se mobilisent, au niveau national, dans un pôle national d'accompagnement, qui assurera la cohérence de nos actions et notamment de l'accompagnement individuel qui sera conduit au niveau local. Ce pôle associe le secrétariat général et les directions concernées au sein du ministère ainsi que le secrétariat général des ministères sociaux et la DGAFP.

Une antenne nationale d'information a ainsi été créée pour répondre à vos questions. Elle est ouverte à tous les agents concernés par la réforme, quel que soit le programme budgétaire qui les rémunère. Elle est dotée d'une boîte fonctionnelle, à antenne-information-rh@finances.gouv.fr, qui dirige les questions vers les services pertinents. Des réponses vous seront transmises dans les meilleurs délais.

Au niveau local, vous serez reçu(e) prochainement dans le cadre d'un premier entretien managérial, par un membre de l'encadrement de votre direction pour recueillir vos souhaits en vue de permettre la préparation dans de bonnes conditions des entretiens ultérieurs visant à préciser vos vœux d'évolution et faire le point sur vos compétences. Dans un second temps, des entretiens RH vous seront proposés par les plates-formes régionales d'accompagnement « ressources humaines » pilotées par la DGAFP, en lien avec les services RH des DIRECCTE.

Pour ceux d'entre vous qui souhaitent rejoindre le futur « service économique régional », l'objectif est que les fiches de poste correspondantes puissent être publiées d'ici la fin du mois de novembre, permettant des entretiens d'affectation d'ici la fin de l'année.

Pour favoriser la mobilité des personnes qui n'auront pas rejoint les futurs « services économiques régionaux », des démarches sont entreprises au niveau national auprès de différents partenaires, prioritairement les ministères et les opérateurs disposant de réseaux en région, pour examiner la possibilité de proposer des postes adaptés à vos

compétences et à vos préoccupations. Les ministères économiques et financiers, ainsi que les opérateurs avec lesquels ils interagissent, seront tout particulièrement mobilisés. J'ai par ailleurs demandé à la Direction générale des entreprises de définir, avec les directeurs de DIRECCTE, un programme de travail spécifique pour 2019 qui tienne compte du calendrier des mobilités, de manière à ce que cette année de transition soit également une année utile pour la mise en œuvre des politiques publiques. L'objectif est que ces mobilités puissent se réaliser d'ici la fin de l'année 2019.

Les mesures d'accompagnement, annoncées le 29 octobre lors du comité interministériel de la transformation publique et qui seront discutées avec les organisations syndicales, prévoiront notamment la prise en charge des formations et les mesures indemnitaires nécessaires de manière à accompagner les mobilités fonctionnelles ou géographiques. Les Préfets de région seront chargés de veiller à ce que vos candidatures sur des postes vacants soient examinées en priorité par les administrations concernées.

J'ai demandé à ce que chaque cas individuel soit étudié et accompagné de la meilleure manière possible, aussi bien au niveau des débouchés qui seront ouverts et proposés qu'au niveau des dispositifs d'écoute et d'accompagnement RH qui seront mis en place. Chacune et chacun d'entre vous devra pouvoir se voir offrir des opportunités de poursuite de son projet professionnel intéressantes et en adéquation avec ses contraintes personnelles. C'est avec l'écoute et la méthode nécessaires que nous parviendrons collectivement à trouver les meilleures solutions pour les uns et pour les autres.

Je sais que cet exercice est difficile pour chacune et chacun d'entre vous, mais aussi que votre engagement et votre sens du service public ne sont plus à démontrer. Sachez que vous pouvez compter, en retour, sur mon engagement à ce que cette réforme se déroule dans les meilleures conditions pour chacune et chacun d'entre vous.

*Vous pouvez compter sur ma détermination à réunir
cette transformation avec vous,
Bien évidemment,*



Bruno LE MAIRE